



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE Séance du jeudi 30 juin 2022

Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé :	63
Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance :	40
Vote par procuration :	9

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, les membres du conseil de communauté de Grand Auch Cœur de Gascogne se sont réunis à Auch sur la convocation de Monsieur Pascal MERCIER, Président et sous la présidence de Monsieur Michel BAYLAC, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

### D2022\_104 : AVIS SUR LE PROJET DU SCOT DE GASCOGNE

Le Syndicat mixte a prescrit l'élaboration du SCoT de Gascogne le 3 mars 2016. Le SCoT de Gascogne s'étend sur 5 600 km<sup>2</sup> et compte 180 000 habitants. Il couvre 396 communes du Gers et 1 commune de Haute-Garonne. Il regroupe 13 intercommunalités et 3 PETR.

Par courrier du 22/04/2022, le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne a saisi la communauté d'Agglomération pour avis sur le projet de SCoT de Gascogne arrêté le 12 avril 2022.

Le projet de SCoT arrêté comporte :

- Un rapport de présentation ;
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Le projet se décline en 3 axes stratégiques

#### *Axe 1 : Un territoire ressources*

Le projet choisit de valoriser ses ressources locales et de tirer parti des spécificités territoriales pour répondre au défi de la préservation du cadre de vie et de la pérennisation des activités. Il s'appuie sur l'agriculture, fait la part belle aux énergies renouvelables, au développement éco-responsable et mise sur le tourisme vert.

#### *Axe 2 : Un territoire acteur de son développement*

Pour gagner en attractivité le projet vise à construire des coopérations avec les territoires voisins, à faciliter les échanges, tout en anticipant les évolutions pour les accompagner. Il s'assure aussi de permettre aux entreprises déjà existantes de continuer à être prospères et innovantes.

#### *Axe 3 : Un territoire des proximités*

La redynamisation des centres villes, le maintien des services publics de proximité, la mobilité dans et entre les territoires, la lutte contre les déserts médicaux sont autant d'objectifs portés par le SCoT de Gascogne...proximité, solidarité territoriale, qualité de vie et préservation des espaces naturels et du foncier en constituent les lignes directrices.

L'ambition du projet doit être portée par chaque territoire

*Un rôle pour chaque commune* : Une armature urbaine est constituée pour y adosser des objectifs différenciés, des responsabilités adaptées : Population, activités et commerces, équipements et services, logements... Chaque commune a ainsi des responsabilités adaptées, des droits et des devoirs, et fait partie du maillage territorial.

*Une modulation territoriale de l'ambition démographique* : Moduler l'ambition démographique, c'est définir des principes d'accueil d'habitants pour chaque territoire.

*Une modulation territoriale de l'ambition économique* : Il s'agit de densifier le tissu urbain et dans les zones d'activités existantes, dans un souci d'équilibre économique des centres-bourgs et de préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF).

*Un développement plus vertueux* : Pour répondre à l'ambition démographique et économique du territoire tout en préservant les ENAF, les élus à travers le SCoT visent à contenir la dispersion et l'éparpillement des aménagements en les priorisant dans un tissu urbanisé existant.

Un travail poussé autour de la polarisation a été mené par les intercommunalités afin de redynamiser et renforcer les villes et villages qui jouent un rôle dans le quotidien par les services, équipements et commerces qu'ils proposent.

Considérant les différentes observations :

*M. BAYLAC* : Nous étions la semaine dernière avec le Président du SCoT, Hervé LEFEBVRE, et son équipe. Je crois qu'il doit être à 85 réunions physiques sur l'ensemble du territoire. Lorsque l'on se remémore le point de départ, c'est un projet qui fait son chemin et qui a vraiment mobilisé beaucoup d'acteurs. Les élus mais aussi la société civile sur ce sujet de la cohérence territoriale. Chacun d'entre vous a pu s'exprimer lorsque l'équipe du SCoT est venue en commission « Aménagements ». Nous avons reçu en conseil communautaire à Duran Hervé LEFEBVRE qui nous a présenté le SCoT. Nous l'avons également reçu accompagné de la Directrice en séance du Bureau la semaine dernière. Il est vrai qu'il y a des remarques qui ont émergé, mais ce qui est important c'est que, outre le fait qu'il faut adopter le SCoT, il faut que s'expriment les prises de position pour que justement au moment d'arrêter définitivement les contours du SCoT, l'équipe et le comité de pilotage ou le comité syndical puissent avoir tous les éléments y compris les positions des uns et des autres que ce soit le bourg-centre, que ce soit les villages ruraux, enfin que ce soit, l'ensemble du tissu économique et social du territoire.

*M. OLIVEIRA SANTOS* : Il nous est demandé aujourd'hui de formuler un avis sur le SCOT, sujet dont nous avons déjà longuement discuté en commission, et notamment avec son Président. Bien évidemment, les interrogations portées en commission constituent des motifs d'inquiétude valables puisque la mise en œuvre des indicateurs de suivi et du comment nous allons procéder au partage des surfaces à urbaniser n'est pas encore totalement réglée aujourd'hui, et même demeure grandement indéfinie aujourd'hui. Par contre, ne nous trompons pas de cible : la question que l'on doit se poser, ce n'est pas tant de nous prononcer sur l'incomplétude d'un texte mais plutôt de savoir si nous sommes pour la réduction de l'artificialisation des sols. Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est la pertinence du diagnostic effectué, et lorsque nous regardons les orientations qui sont proposées, je pense qu'elles sont unanimement consensuelles parmi notre assemblée. C'est là-dessus qu'il nous est demandé de nous prononcer aujourd'hui. Il est unanime de dire que notre modèle de développement actuel est dépassé et doit s'adapter, notamment aux changements climatiques. Le SCoT définit les grandes orientations pour le développement de demain et certains disent : je ne sais pas si 50 % d'artificialisation est la bonne référence ! Bien évidemment, nous allons pouvoir en discuter, moduler les seuils d'artificialisation en fonction des territoires, repenser les aménagements en fonction de l'armature dans laquelle chaque territoire va s'inscrire. Ce sont des questions de détails, certes importants, sur lesquels nous allons pouvoir et devoir travailler à l'avenir. Mais aujourd'hui, la question principale que l'on doit se poser c'est : est-ce que nous sommes favorables aux grandes orientations du SCOT sur lesquelles nous nous engageons pour les prochaines années, ou pas ? Ne confondons pas les choses. Il ne nous est pas demandé de définir si les 50 % s'appliquent inévitablement et automatiquement à ma commune. Il s'agit d'une discussion partagée à avoir à l'intérieur de notre territoire. Il faut, comme le Président du SCoT l'a dit, introduire de la souplesse dans le système sans toutefois refuser ses orientations qui prônent la durabilité.

*M. DUPUY* : Aujourd'hui appliquer à notre département rural les mêmes règles qu'au niveau national est une hérésie parce que nous avons perdu énormément de population sur le siècle passé. Ça a valu au département de se retrouver avec des communes avec des coquilles vides à l'intérieur. Avec les restructurations c'est-à-dire les démolitions d'anciennes fermes qui étaient isolées dans nos campagnes, sans nous en rendre compte, nous avons déjà fait ce retour-là.

En fait, nous devons rendre de la surface, mais nous en avons déjà rendu dans le milieu rural, ceux qui en ont rendu le plus. La problématique est d'appliquer au niveau du département du Gers une réduction de 50 % et c'est préjudiciable au niveau du département. C'est pour ça que la commune de Duran a voté contre ce SCoT, même si le conseil municipal n'est pas contre le fait qu'il faille réduire les surfaces et qu'il est conscient qu'au niveau du réchauffement climatique, il faut agir.

Pointer du doigt un département comme le Gers et dire que nous ne sommes pas de bons élèves, c'est ce que j'ai entendu de la part de Jean-René CAZENEUVE à qui j'ai soutenu ma théorie est inadmissible.

Comment pouvons-nous être de bons élèves quand on constate qu'aujourd'hui les structures routières sont complètement obsolètes. De nombreux bâtiments photovoltaïques se montent un peu partout, il ne faut pas oublier que ces bâtiments, sauf si nous les sortons de la comptabilisation, vont être comptabilisés et viendront en déduction du SCoT. Si le conseil communautaire vote pour le projet de SCoT, il ne faudra pas s'étonner que dans 15 ans, 20 ans, nos enfants, nos petits-enfants viennent nous voir en nous demandant des comptes et nous disent : qu'est-ce que vous avez fait ? Prenons l'exemple du département 31 qui va pouvoir bénéficier de 50 % de surfaces constructibles par rapport à ce qu'ils ont construit jusqu'à ces 10 dernières années. C'est énorme en quantitatif et ils ont déjà des problèmes car ils n'ont déjà plus d'eau sur leurs zones. On peut se demander ce que l'on va engendrer ? Je l'ai dénoncé ce fait à Jean-René CAZENEUVE, en lui précisant que cette problématique allait s'accroître. Que pèsera notre département ? Il pèsera l'équivalent d'une toute petite ville de Toulouse et le département du Gers deviendra une variable d'ajustement. On nous prendra, à juste titre l'eau parce que l'on ne sera pas assez nombreux et l'on ne pourra pas se défendre. Je ne suis pas contre le SCoT, je suis contre la manière dont il a été mené. De même au niveau des bourgs, je ne comprends pas que Duran avec 860 habitants soit classé en zone 5. Il y a des commerces qui comptent et d'autres pas, comme les docteurs, les kinés et les ostéopathes et je ne sais pas pourquoi. Je suis surpris en tant que maire de constater que certains ont arbitré pour nous. Nous ne sommes pas rentrés dans la négociation. Il ne nous a pas été demandé d'y rentrer. Pour toutes ces raisons le conseil municipal de Duran a voté contre à l'unanimité.

M. SAMALENS : J'ai été tenté de voter contre et l'ai dit à la dernière réunion du Bureau. On focalise sur le SCoT et les contraintes qui vont nous être imposées, mais c'est la loi qui nous l'impose ce n'est pas le SCoT. Ce dernier ne fait que traduire à l'échelle de notre territoire ce qu'impose la loi. Est-ce qu'en s'opposant au SCoT vis-à-vis de la loi Climat et Résilience cela constitue un acte de résistance qui peut conduire à ce que ça se décline autrement sur notre territoire ? Je ne le pense pas. Au contraire, aujourd'hui le fait que le SCoT de Gascogne soit le plus grand d'Occitanie, soit le plus grand de France et que le Président du SCoT soit également le Président de l'InterSCoT Occitanie font que les problématiques, notamment en termes d'imperméabilisation du sol sur les projets structurants, routiers ou de services et notamment dans le domaine de la santé, sont aujourd'hui prises en compte. La question qui compte aujourd'hui est de savoir si l'on sera demain un SCoT structurant, qui sera capable de négocier au niveau Régional avec le SRADDET, de prendre en compte la ruralité dans ses problématiques de développement, essentiellement routier avec des tracés dans des communes de catégorie 5 ? Est-ce qu'on arrivera à ne pas comptabiliser ce foncier en négociant au niveau Régional avec le SRADDET ? C'est avec un SCoT fort que nous arriverons à le faire. De plus, si le SCoT n'est pas validé, avec le départ annoncé de Fontenilles, la procédure d'élaboration repartira à zéro et pour une période de 3 ans. Nous n'aurons pas le même poids au niveau régional si nous n'avons pas été capables de nous organiser aujourd'hui et d'arriver à faire valider le SCoT. De même, nous n'aurons pas le même poids politique au niveau de la Région pour négocier dans le cadre du SRADDET des éléments clés de développement pour notre territoire. Si l'on vote contre aujourd'hui, nous n'aurons pas cette capacité de négociation. La loi ne tient pas compte des problématiques de la ruralité qui va connaître de réelles difficultés, mais si nous ne sommes pas capables de négocier au niveau Régional avec le SRADDET, demain nous allons nous faire dépasser.

M. MONTAUGE : La question n'est pas d'être pour ou contre la loi Climat et Résilience ou Zéro Artificialisation Nette. C'est une bonne chose que nous ayons introduit dans notre législation, dans nos règles communes au plan national, cet objectif dit du ZAN, pour des raisons liées à la biodiversité dont l'importance, j'espère, n'est pas ou plus à démontrer et aussi eu égard aux enjeux agricoles que ça représente pour notre territoire en particulier.

Vous savez l'importance de l'agriculture. La maîtrise des surfaces agricoles et au-delà même des surfaces naturelles est un enjeu considérable pour le Gers. Le pouvoir réglementaire aurait pu

*Intervenir sur ce sujet et effectivement décliner des objectifs de partement par département, voire communauté par communauté. Les raisons qu'il n'en avait pas les moyens. Et c'est une difficulté de la situation dans laquelle nous sommes, nous ne disposons pas de toutes les données, en tout cas de manière fiable, pour se prêter à l'exercice de la répartition entre communes, entre communautés de communes, entre départements... Je ne reviens pas sur les problématiques de projets actuels ou à venir d'intérêt supra-communal ou supra-intercommunal ou supra-départemental pour lesquelles la loi ne dit absolument rien. Mais, ce n'est pas complètement une mauvaise chose que nous ayons par la discussion, par le dialogue entre nous, la possibilité de procéder aux allocations finalement de surfaces pouvant être artificialisées dans les années à venir. Je rappelle et j'en ai informé tous les Maires, et notamment ceux de notre Agglomération, que deux décrets très importants liés à cette loi ont été déferés par l'Association des Maires de France auprès du Conseil d'Etat.*

*On attend la décision quant à l'appréciation que le Conseil d'Etat va faire d'un premier décret relatif à la définition de la notion de zone artificialisée ou non-artificialisée. La définition dans le décret est assez vague avec uniquement 6 ou 7 lignes. Il faudra se débrouiller avec ça, sauf à ce que le décret soit annulé et réécrit. Et si quelqu'un a compris le deuxième, je suis prêt à l'écouter attentivement. Il est relatif à la manière dont le SRADDET, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire Régional, va prendre en compte soit dans ses objectifs, soit dans son fascicule général, cette question des objectifs finalement du ZAN. Cette affaire est très compliquée. L'association des Maires de France craint, à juste titre, que les Maires, les Présidents d'intercommunalité ou les Présidents de SCoT se retrouvent dans une situation d'insécurité juridique qui ouvre la voie à des recours de particuliers, d'entreprises, d'acteurs du territoire, porteurs de projets d'urbanisme, et confrontés aux difficultés engendrées par l'ensemble de ces textes et ces règlements. Voilà la situation dans laquelle nous sommes.*

*Pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté, je tiens à saluer le travail qu'a engagé Hervé LEFEBVRE, le Président du SCoT, parce que s'il y a aujourd'hui un sujet difficile à mener, c'est bien celui-là. En tant que tel et dans les discussions avec les 463 maires du département. Je trouve que jusqu'ici il s'en est, malgré la difficulté des choses, plutôt bien tiré. Je lui fais confiance mais il n'en demeure pas moins que toutes les remarques qui ont été formulées méritent d'être entendues et idéalement d'être prises en compte.*

*Pour revenir à l'objet de l'avis qu'il nous a été demandé de donner, je pense qu'il ne faut pas se priver de faire remonter nos remarques, nos inquiétudes, nos interrogations parce qu'encore une fois, la situation n'est pas claire. Ça peut effectivement se retourner contre nous. Il n'y a pas besoin de faire référence aux générations futures, il y a des gens dans nos populations qui peuvent aussi nous faire des reproches.*

*Je ne suis pas loin de penser qu'avec cette affaire, nous avons là le dispositif le plus lourd en termes de conséquences pour l'avenir de nos territoires et je ne suis pas sûr que tout le monde l'ait mesuré. D'où encore la nécessité de faire remonter nos remarques, nos interrogations, pour qu'elles soient prises en compte au niveau départemental, au niveau du SCoT et à fortiori au niveau régional. Il faudra peser d'une manière ou d'une autre auprès du Conseil Régional à propos notamment du SRADDET. Souvent la voix de petits départements comme le nôtre ne pèse pas si lourd depuis qu'on est en grande Région. Notre voix, notre poids est faible. Il faut donc marquer le coup et nous avons l'occasion de le faire en première étape avec la délibération qui nous est demandée.*

*M. BAYLAC : Dans notre pays il y a une réaction des communes qui se posent les mêmes questions. Tout le monde est pour la nécessité de préserver la terre agricole, la terre nourricière et l'objectif est de diminuer de 50 % l'augmentation des surfaces. C'est une réduction de 50 %. Ça n'est pas tout de suite zéro. Ce qu'il faudra gérer localement dans un premier temps, c'est l'utilisation du sol et les usages. Si on tapisse 20 hectares de photovoltaïques, quid de ces hectares s'ils viennent en déduction de constructions ? Nous sommes sollicités dans nos communes pour des projets de ce type. Il va donc falloir faire très attention. L'AMF a fait son travail en recueillant de nombreuses remontés et les a traduites devant les hautes juridictions nationales.*

*Depuis 2016 les Présidents successifs du SCoT ont mobilisé beaucoup d'énergie. De nombreux élus ont été mobilisés et cela représente une force. C'est vrai que je verrais mal aujourd'hui l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne amener un signal d'une certaine hostilité envers tout ce travail, à travers un vote négatif. Mais il est important que l'ensemble des remarques remonte en l'état au SCoT afin et que son Président, le comité de pilotage et le comité syndical puissent les intégrer pour évidemment en tenir compte.*

Ce qui sera important c'est l'application car le débat sur les centralités n'est pas terminé. Il faut que demain, le matin certains soient pour les centralités et l'après-midi s'enchaînent devant une école parce qu'il y a une classe qui va être supprimée. Il s'agit d'être à l'écoute des petites communes rurales mais aussi de notre chef-lieu de département qui a aussi ses difficultés. Nous devons écouter ces observations et soutenir le projet du SCoT de Gascogne tel que proposé.

M. OLIVEIRA SANTOS : Permettez-moi de verser un élément supplémentaire au dossier. Quelle est la suite envisagée si on décide de ne pas voter cet avis favorablement ? Cette question primordiale doit être abordée. Le Président du SCoT nous a précisé « Si vous ne votez pas favorablement, demain, ce sera le Préfet qui viendra vous imposer de façon unilatérale l'application de la loi Résilience et Climat. ». Nous pouvons être plutôt d'accord ou pas d'accord, mais la question que nous devons également nous poser aujourd'hui est de savoir si nous voulons garder une part de décision à l'intérieur de l'enveloppe qui nous est offerte par le législateur et sur laquelle nous pouvons toujours discuter et agir. Voulons-nous avoir un mot à dire sur les choix de développement de nos territoires et se mettre d'accord entre nous pour décliner ses orientations ? ; car si nous ne votons pas favorablement cet avis, demain c'est le Préfet qui va appliquer la loi de façon autoritaire et uniforme pour tout le monde.

M. DUPUY : Sur ma commune nous avons perdu une classe. Financer à hauteur de 1,5 millions d'euros la sixième classe et la reperdre 5 ans après, ça été mal vécu. A ce moment-là, nous ne pouvions pas faire grand-chose mais nous avons ensuite engagé la réalisation d'un lotissement. Ce qui s'est passé au niveau du lotissement est précurseur par rapport à ce qui va nous arriver au niveau d'un département rural tel que le nôtre. En catastrophe, nous avons fait un lotissement de 9 lots dont un double avec la construction confiée à l'OP des HLM. Ces lots ont tous été vendus. L'OP des HLM s'est positionnée. A ce jour, toutes les habitations sont sorties sauf celle des HLM. Au moment où nous voulons densifier, si les organismes qui sont censés densifier ne le font pas, ce sera un vrai problème. Par ailleurs, sur les 9 lots restants, sur 4 lots ce sont des retraités venant de l'extérieur qui se sont installés. Ils viennent des régions où ils ont énormément de moyens et dans quelques années, je crains que la rareté fasse grimper le prix des terrains sur notre département. Les jeunes seront très impactés et ils ne pourront plus s'installer. Comme les moyens sont limités, si nous ne sommes pas capables de faire intervenir les institutionnels qui sont là pour faire de la densification, on aura de grosses difficultés. Aujourd'hui, je ne sais pas comment faire. Nous avons prévu de passer de 20 % de densification sur la commune de Duran au niveau des logements sociaux à 30 % pour densifier. Si les bailleurs sociaux ne peuvent pas répondre présents, je ne sais pas comment nous allons faire.

M. MONTAUGE : La situation évoquée sur la commune de Duran s'inscrit dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Garros, de la Politique de la ville. Les communes de Preignan et de Duran notamment ont été intégrées dans l'unité urbaine englobant Auch et donc siège du quartier du Garros. Par rapport à l'opérateur d'habitat social, je ne vais pas évoquer la politique nationale en matière de logement social mais il y a un vrai sujet.

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans mes propos, je précise qu'il est hors de question de rejeter le SCoT de Gascogne tel qu'il nous est présenté. Il y a évidemment des points dans son contenu sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, mais de manière générale, son contenu, son économie générale, son épure convient à un territoire comme celui du département du Gers.

Je rappelle aussi que j'avais souhaité qu'on soit dans un SCoT le plus grand possible pour éviter la concurrence entre territoires à l'intérieur du département du Gers. Nous étions partis pour avoir 4 SCoT et se battre les uns les autres. Il fallait l'éviter et ce large cadre géographique a permis par le dialogue de faire des choses qui ont une certaine cohérence territoriale. Je crois que c'est un bon SCoT. Après c'est l'avenir qui nous le dira.

Je constate que le temps passant, tout est fait pour nous obliger, qu'on le veuille ou non en tant qu'élus locaux, à s'inscrire dans des démarches supra communales. Je ne dis pas qu'il faut y aller mais nous avons amorcé la démarche et je salue ceux qui s'en sont occupés. Bénédicte MELLO en particulier. Nous avons amorcé il y a quelques années la démarche du PLH, Plan Local intercommunal de l'Habitat. Je pense que la question des PLUi, nous devons nous la reposer parce que toutes les politiques vont dans ce sens-là et nous ne pouvons pas nous permettre, sur un territoire comme le nôtre d'avoir des gagnants et des perdants. Ce qui a été fait à l'échelle du Gers quasiment dans son ensemble avec le SCoT de Gascogne mérite d'être, en tout cas dans l'esprit, réfléchi aussi pour des territoires infra-départementaux comme le sont les communautés de communes ou la

communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne. Je n'ai pas toujours été dans cette idée là mais je vois comment les choses se passent, comment elle évoluent. Comment on nous contraint en tant qu'élus locaux, et je suis le premier à le regretter, par rapport à des questions comme celle-là, ou une question aussi importante que la maîtrise de l'urbanisme pour un maire par exemple. Peut-être faut-il aussi réfléchir différemment dans l'intérêt général de notre territoire dans son ensemble. Nous ne sommes pas obligés d'être d'accord mais nous pouvons en parler.

Mme PONTAC : Agricultrice à Montaut-les Créneaux et élue à la Chambre d'Agriculture, je dois dire qu'avec la Chambre d'Agriculture, nous nous sommes vraiment investis dans l'élaboration du SCoT et surtout pour préserver les surfaces agricoles. Nous ne pouvons pas cultiver à étages mais par contre, nous pouvons construire à étages. Des parkings, même des maisons. Il faut vraiment limiter l'étendue parce que la population est croissante. Il faudra bien la nourrir et les surfaces agricoles ne peuvent pas se multiplier. On doit sur ce SCoT protéger les surfaces agricoles cultivables.

M. SAMALENS : Je n'étais pas forcément un grand défenseur d'avoir un PLUi jusqu'alors. Mais quand on regarde la déclinaison des lois sur l'imperméabilisation des sols et si nous voulons maîtriser notre urbanisme, et je dirais encore plus les petites communes, comme la mienne qui est en carte communale, et encore plus celles qui sont au NRU, demain quand va s'appliquer la loi sur nos territoires nous allons subir l'urbanisation.

Nous aurons des surfaces qui nous seront octroyées en termes d'imperméabilisation des sols qui seront nettement plus faibles que ce que nous avons connu jusqu'à maintenant. Il faut savoir que sur les communes de catégorie 5, c'est à peu près 1 500 m<sup>2</sup> d'imperméabilisé par an. C'est-à-dire par rapport à ce que nous vivons aujourd'hui en lots à bâtir, moins d'un lot par an. Bien moins que ce qu'on a fait et ça va jusqu'à 3 000 m<sup>2</sup> sur certains lots. On ferait 5 maisons par an sur nos communes rurales. Si on est en carte communale ou en NRU, si des terrains sont constructibles sur un lotisseur privé, s'il fait 5 terrains à 3 000 m<sup>2</sup>, il vous a consommé en une fois la totalité de ce que vous avez à bâtir. Ça peut être la volonté communale de garder cet esprit-là d'avoir des terrains de 3 000 m<sup>2</sup>. Ça peut être une volonté politique mais la seule façon de se protéger et de pouvoir continuer à décider ce que nous allons avoir comme habitat sur nos communes, et la question du prix au m<sup>2</sup> habitable demain qui va nécessairement augmenter, si nous voulons avoir des jeunes dans nos communes, si nous ne voulons pas avoir des retraités qui ont les moyens qui vont venir sur des terrains de 3 000 m<sup>2</sup> dans 10 ans, c'est d'être en capacité aujourd'hui de faire que nous allons refaire des villages dans nos villages. C'est-à-dire avoir de l'habitat plus dense. Ce qui se faisait finalement du temps de la construction de nos villages c'est toujours fait puisque des lots à 3000 m<sup>2</sup> c'est très récent à l'échelle du temps de l'urbanisation de nos communes. Mais si nous n'allons pas vers ça, nous n'aurons plus de jeunes sur nos communes ça c'est sûr.

Je ne vois pas la cohérence de lancer un PLU à l'échelle de ma commune. Mais si nous ne le faisons pas au niveau intercommunal, je le ferais dans ma commune parce que c'est la seule manière que l' élu aura pour avoir la possibilité d'avoir un droit de regard sur la façon dont l'urbanisme se fera sur sa commune.

M. BLAY : Je crois que c'est très important de dire qu'il ne faut pas confondre ce soir la loi sur la Zéro Artificialisation Nette et le SCoT de Gascogne. Nous devons traiter du SCoT ce soir. Alors la loi nous pose un certain nombre de questions et elle est porteuse d'inquiétudes mais il me semble qu'il faut que nous nous prononcions sur le SCoT. Sur la loi, je fais une petite parenthèse, tout le monde est d'accord sur le principe, il faut limiter l'artificialisation et préserver les surfaces agricoles mais nous ne voulons pas trop que ça commence par nous. Mais en fait si, c'est général. Les grandes déclarations sur la protection des milieux naturels, il faut bien qu'à un moment elle se décline précisément. Il va bien falloir renoncer quand même à artificialiser. Ça va bien commencer un jour. Après sur le SCoT, je rejoins ce que dit M. le Sénateur MONTAUGE, je crois que c'est un bon SCoT. Il y a un très gros travail qui a été fait. M. LEFEBVRE nous a expliqué, d'abord il a aussi des responsabilités sur les SCoT d'Occitanie. Il y a un gros travail de réflexion qui a été fait et si nous le regardons de près, nous allons voter en tant que Grand Auch Cœur de Gascogne, nous nous en tirons pas mal dans le SCoT. De mémoire, nous n'avons que 44 % sur les 50 %. Donc c'est plutôt une bonne option. La responsabilité qui nous est donnée, c'est d'accueillir beaucoup de population dans le schéma d'évolution du SCoT, qui est le schéma d'évolution des activités sur le territoire grosso modo. Donc, il faut que nous en ayons conscience. Nous ne sommes pas pénalisés par le SCoT. Dans le vote, il faut y penser. Et je reviens sur l'artificialisation nette, nous parlons pour nos territoires

ruraux mais imaginez ce que c'est en territoires urbains où vous avez beaucoup d'habitants et on vous dit ça sera 50 % pas plus. Ça pose à mon avis plus de problèmes en milieu urbain qu'en milieu rural. Ça ne veut pas dire qu'on n'a pas nous des questions à se poser malgré tout. Et la manière dont nous décomptons certains équipements par rapport à la taille des communes. Ça je suis complètement d'accord et je le partage.

Effectivement, sur les questions supra communales, bien sûr il faut aller vers le PLUi. La question nous a été posée très tôt après l'élection en 2020. C'est quelque chose qui n'avait pas été suffisamment pris en compte dans les campagnes électorales que nous avons menées mais la perspective c'est bien d'aller vers le PLUi. De toute façon, le SCoT et M. LEFEBVRE l'a bien dit l'autre jour, va nous obliger à une discussion intracommunautaire sur la répartition des évolutions des constructions sur les différents niveaux. Niveau 1, niveau 4, niveau 5.

Mais pour moi, le SCoT est plutôt un bon SCoT, ce qui n'évacue pas les questions et les inquiétudes.

M. BARON : Nous sommes tous d'avis pour affirmer que notre SCoT est un bon SCoT. La question que je me pose c'est : quel pouvoir il aura face à la loi ? Si nous émettons un avis favorable même si nous l'assortissons de remarques, il nous sera rétorqué que nous avons émis un avis favorable. Et si nous émettons un avis défavorable assorti de remarques, il nous sera dit que de toute façon la loi s'impose au SCoT et donc la loi sera appliquée. Quel que soit le cas de figure, nous serons dans la même situation. C'est donc vraiment un choix cornélien.

Je partage la remarque de M. Dupuy sur le fait qu'il n'y ait pas de rétroactivité sur la prise en compte de l'artificialisation. En effet, depuis le début de l'exode rurale nous avons restitué une surface non négligeable par la disparition d'un nombre significatif de bâtiments d'exploitations et d'habitations agricoles. A contrario, les centres urbains ont considérablement artificialisés ces dernières décennies. De mon point de vue s'il n'y a pas un rééquilibrage, nous serons désavantagés en milieu rural. Quel avenir nous préparons aux générations futures ? non pas en votant le SCoT qui est bon mais en se laissant imposer des règles supérieures au SCoT quoique nous fassions ce soir.

M. BAYLAC : « Il faut souligner aussi le travail en interne de la communauté d'Agglomération et je rappelle que Bénédicte MELLO est 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du SCoT. Elle a choisi en commission Aménagement du territoire, commission dont j'ai la responsabilité, de rendre systématiquement compte des avancés du SCoT de Gascogne. Ainsi, à chaque réunion de la commission Aménagement, un compte-rendu des évolutions a été présenté.

Le début de la réflexion sur le SCoT était antérieur à la loi et sur certains points nous avons été visionnaires. Nous avons beaucoup travaillé et il va falloir continuer. Comme par exemple sur la question des centralités. Je ne suis pas d'accord par exemple pour qu'une commune qui dispose d'une école se trouve en catégorie 5. Ce débat devra être porté devant les instances du SCoT. »

Après délibération, le conseil communautaire donne un AVIS FAVORABLE au projet de SCOT de Gascogne.

Le Président,

The image shows a blue ink signature of Pascal Mercier written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'GRAND AUCH' at the top and 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GASCOGNE' at the bottom, with a central emblem.

Pascal MERCIER.

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le



ID : 032-200066926-20220630-D2022\_104-AR